



Gewerkschaft des Verkehrspersonals  
Syndicat du personnel des transports  
Sindacato del personale dei trasporti

## 3.3 DIRECTIVES DE LA COMMISSION DE MIGRATION SEV

DISPOSITIONS D'APPLICATION DES AR-  
TICLES 13.2 ET 20 DES STATUTS SEV ET  
DU CHAPITRE «ORGANISATION INTERNE:  
COMMISSION» DU RÈGLEMENT SUR LES  
ORGANISATIONS INTERNES DU SEV

COMITÉ SEV – 9 JUIN 2023



## **Distribution**

comité SEV  
direction syndicale SEV  
membres du comité central  
président(e)s de sections  
caissières et caissiers de sections  
président(e)s de groupes  
commissions SEV  
secrétaires syndicales/syndicaux

## Table des matières

---

Article 1 – Principe .....	4
Article 2 – Instances .....	4
Article 3 – Objectifs .....	4
Article 4 – Journée des migrantes et migrants SEV (journée de migration SEV) .....	4
Article 5 – Commission de migration SEV .....	4
Article 6 – Finances .....	5
Article 7 – Protection des données .....	5
Article 8 – Dispositions finales .....	5

## Article 1 – Principe

---

- 1.1 Les membres SEV avec un contexte de migration sont attribués à une sous-fédération et à une section et simultanément organisés dans la «Migration SEV». Ils sont informés de cette attribution.
- 1.2 Les membres SEV avec un contexte de migration sont des membres qui ont soit immigré en Suisse, soit des parents ou des grands-parents (en partie) qui ont immigré en Suisse. La nationalité actuelle ne joue aucun rôle.
- 1.3 Ces directives définissent dans le sens des articles 13.2 et 20 des statuts SEV et du chapitre «Organisation interne : Commission» du règlement sur les organisations internes du SEV les structures, les tâches et le domaine d'organisation de la «Migration SEV».
- 1.4 Pour toutes les votations et les élections, la procédure décrite dans l'article 8 du règlement de gestion SEV fait foi.

## Article 2 – Instances

---

- 2.1 Les instances de la « Migration SEV » sont :
  - La journée des migrantes et migrants SEV (journée de migration SEV)
  - La commission de migration SEV

## Article 3 – Objectifs

---

- 3.1 La « Migration SEV » représente les migrantes et migrants SEV.
- 3.2 La commission de migration SEV représente les intérêts spécifiques des migrantes et migrants SEV à l'intérieur du SEV et vers l'extérieur.

## Article 4 – Journée des migrantes et migrants SEV (journée de migration SEV)

---

- 4.1 La journée de migration SEV est ouverte à toutes les migrantes et tous les migrants organisés au SEV ainsi qu'à toute personne intéressée.
- 4.2 La journée de migration SEV se déroule dans un but de formation et d'échange. En particulier, les problèmes sociaux et syndicaux y sont traités, en considération de la situation particulière des migrantes et migrants.
- 4.3 La journée de migration SEV a lieu en général une fois par année.
- 4.4 La journée de migration SEV peut accepter des prises de position à l'attention des organes SEV et des propositions et suggestions à l'attention de la commission de migration SEV.
- 4.5 La journée de migration SEV confirme les membres proposés par les sous-fédérations pour la commission de migration SEV (art. 5.2).  
La journée de migration SEV peut choisir d'autres membres pour la commission de migration SEV. La période administrative est dans les deux cas de quatre ans. Les réélections sont possibles.

## Article 5 – Commission de migration SEV

---

- 5.1 La commission de migration SEV représente les intérêts des migrantes et migrants SEV selon art. 3.2. Elle assure en particulier les tâches suivantes :
  - encadrement des migrantes et migrants dans le domaine d'organisation du SEV
  - réalisation de projets de recrutement ciblés sur des groupes spécifiques
  - prise de position sur des questions liées à la migration
  - organisation de manifestation de formation (cours SEV, journée de migration SEV, entre autres)
  - formulation de propositions à l'attention des organes SEV (comité SEV, direction syndicale SEV, congrès SEV)

- 5.2 La commission de migration SEV se compose de «membres SEV avec un contexte de migration». Les sous-fédérations délèguent selon les possibilités une ou plusieurs représentations. D'autres membres sont libres d'être élus, ils peuvent aussi être proposés directement à la journée de migration SEV. Il faut faire attention à une représentation équilibrée des sexes et des régions linguistiques. Le nombre de membres n'est pas limité.
- 5.3 La commission de migration SEV se constitue de manière autonome. Elle définit ses représentants dans les organes du SEV et de l'USS et dans les autres organisations. Il s'agit des organes suivants:
- délégation au comité SEV
  - délégation au congrès SEV
  - délégation conférence CCT et commission CCT
  - délégation dans la commission de migration USS
- 5.4 La commission de migration SEV se réunit selon les besoins mais au minimum quatre fois par année.
- 5.5 Les affaires de la commission de migration SEV sont dirigées par un/e secrétaire syndical/e désigné/e par la direction syndicale SEV. Celui-ci ou celle-ci a une voix consultative.

## Article 6 – Finances

---

- 6.1 La commission de migration SEV accepte un budget à l'attention du comité SEV.
- 6.2 Les projets spéciaux et les actions spécifiques à la migration sont planifiés et financés avec les moyens mis à disposition par le budget ordinaire. Les projets et les actions avec un caractère particulier et un intérêt d'ordre général sont traités par la direction syndicale SEV ou le comité SEV selon la réglementation des compétences pour les affaires financières (annexe 2 du règlement de gestion SEV) sur demande de la commission de migration SEV.
- 6.3 La commission de migration SEV est responsable de l'affectation des moyens financiers à bon escient.

## Article 7 – Protection des données

---

- 7.1 La protection des données est garantie au SEV selon le Règlement sur la protection des données.

## Article 8 – Dispositions finales

---

- 8.1 Ces directives ont été acceptées par le comité SEV le 9 juin 2023. Elles entrent en vigueur le 1er septembre 2023 et remplacent les directives du 26 février 2021.

Berne, 9 juin 2023

Le président du comité SEV : Danilo Tonina  
La secrétaire du jour : Christina Jäggi